



DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Examens

Base légale : Règlement ministériel du 21 janvier 2022 portant fixation des droits d'inscription et déterminant le calendrier des épreuves des examens et tests certifiant la compétence de communication en langues organisés par l'Institut national des langues (article 17)

Nom et prénom

Adresse

Code postal et localité

Examen /Langue

Matricule (sécurité sociale luxembourgeoise) -

Numéro d'inscription

Nom et Prénom du titulaire de compte

Numéro du compte **IBAN LU**

Institution financière

Montant à rembourser _____ €

Motif de remboursement :

- Candidat refusé à l'examen
- Désistement inscription (70%)
- Trop payé / Payé en double
- Changement de niveau d'examen
- Réfugié
- Autre motif

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |

Date :

Signature :

Extrait du règlement ministériel du 21 janvier 2022
Conditions de remboursement

Chapitre XI : Conditions de remboursement

Art. 17. En cas de désistement, les droits d'inscription peuvent donner lieu à remboursement à hauteur de 70% du montant fixé. Le candidat adresse une demande écrite et motivée, avec, le cas échéant, pièces justificatives à l'appui, à la direction de l'Institut national des langues, avant l'expiration de la date limite d'inscription, le cachet de la poste faisant foi.

Réservé à l'administration de l'INL :

| | |
|----------------------------------|-------------------------|
| Demande accordée le..... | Demande refusée le..... |
| Somme remboursée : _____ € | Motif : |
| Signature du responsable : | Date : |